



# Intendance

*communiquer notre vie*

Comité des Finances et d'Intendance  
Rapport à l'Assemblée Internationale de 2024

Orlando, Florida

## INTRODUCTION : L'INTENDANCE – UNE QUESTION DE CŒUR

1. Chaque croyant commence le voyage de l'intendance biblique lorsque nous donnons notre cœur à Christ et désirons vivre selon Sa parole. Selon Richard Niebuhr, « L'intendance est tout ce que nous faisons après avoir accepté Christ. Il s'agit de la vie. »<sup>1</sup>
2. « Notre relation avec le Seigneur commence et s'entretient toujours par le cœur. Bien sûr, contacter le Seigneur est une affaire d'esprit, mais cela doit être initié et entretenu par le cœur, car notre cœur est la porte d'entrée de tout notre être. »<sup>2</sup>
3. C'est dans nos cœurs que commencent la transformation et le changement réel, et c'est la transformation continue et quotidienne de notre cœur qui nous mènera à une vie d'intendance telle que Dieu le conçoit.
4. **Proverbes 4 :23** nous dit : « **Garde ton cœur plus que toute autre chose, Car de lui viennent les sources de la vie.** » (LSG).
5. L'intendance concerne donc nos vies en tant que croyants dans le royaume de Dieu qui est fondé sur le principe fondamental selon lequel tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons appartient à Dieu.
6. Dieu conçoit chaque croyant comme un canal par lequel toutes sortes de ressources affluent vers le royaume pour permettre Son œuvre sur terre. La disponibilité des ressources dont nous disposons dans nos églises locales dépend donc de la manière dont nous utilisons et appliquons les ressources que nous avons reçues. Le fait que nous rendions ou non ces ressources disponibles et la quantité que nous mettons à disposition refléteront où se trouve notre cœur en Christ.
7. La perspective de notre cœur est-elle de considérer que ce que nous avons ne nous suffit jamais ? Par conséquent, la provision que nous recevons de Dieu est utilisée uniquement pour nos propres besoins quotidiens ou est emmagasinée pour nos besoins futurs. Rien ne coule vers les autres ou vers le royaume. Lorsque telle est la perspective de notre cœur, nous devenons des tuyaux bouchés avec nos ressources financières et nous n'avons aucun impact dans le royaume de Dieu. Le point de vue est que nous n'en aurons jamais assez pour satisfaire nos propres besoins et pour répondre aux besoins des autres.
8. Ou est-ce que le point de vue de notre cœur est qu'il y a suffisamment de provisions pour répondre à nos besoins, et que nous pouvons permettre qu'un petit montant soit versé à d'autres ? Plus nous en recevons, plus nous en consommons pour nous-mêmes, et très peu en profite aux autres. Notre point de vue est que l'offre de

---

<sup>1</sup> Richard Niebuhr, cité dans R. Scott Rodin, *Intendants du Royaume : Une théologie de la vie dans toute sa plénitude* (Downers Grove, Illinois : IVP Academic, 2000), 73.

<sup>2</sup> Témoin Lee, *L'économie de Dieu* (Los Angeles, Californie : The Stream Publishers, 1968), 75.



ressources est limitée et que nous devons donc utiliser tout ce que nous pouvons pour nous-mêmes. Quel que soit le montant que nous recevons, ce n'est jamais suffisant. Notre impact sur le royaume de Dieu est donc limité car notre priorité est de répondre à nos propres besoins, qu'ils soient au niveau personnel, local, étatique, régional ou national de l'Église.

9. Ne préférerions-nous pas plutôt nous trouver dans une situation où la perspective de notre cœur est d'utiliser les ressources financières que nous avons reçues non seulement pour nous-mêmes, mais de toujours chercher à identifier des débouchés ou des canaux pour permettre à ces ressources de circuler vers d'autres ? Un croyant dont le cœur est ainsi tourné vers Dieu sait et comprend que Dieu est la source de toutes les provisions et est assuré dans la connaissance qu'Il répondra à tous nos besoins simplement parce qu'Il est le Seigneur souverain qui nous aime. Nous savons que notre Dieu dispose d'une réserve infinie de ressources et qu'il y en a toujours suffisamment pour répondre à nos besoins. Notre cœur est donc toujours de donner en premier, car nous savons que nous ne pourrions jamais utiliser pour nous-mêmes toutes les ressources que Dieu nous confie.
10. Lorsque nous donnons, Dieu honore Sa parole : **« Donnez, et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde... » (Luc 6 :38)**. C'est un cœur qui expérimentera toujours un débordement, car plus nous donnons de ressources à travers les canaux que nous identifions ou développons, plus nous recevrons de ressources.
11. Ce que nous apprécions par-dessus tout, c'est la satisfaction de savoir que les besoins des autres sont satisfaits et que le royaume de Dieu est impacté pour Sa gloire. Jésus nous le rappelle dans **Matthieu 6 :21**: **« Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. »**
12. Il est temps d'examiner nos cœurs en matière d'intendance. Quel est la condition de notre cœur par rapport à ce que nous avons reçu en tant que croyants individuels, au niveau de l'église locale, étatique ou nationale ? Est-ce utilisé uniquement pour satisfaire nos besoins ? Est-ce stocké uniquement pour nos propres besoins futurs ? Ou avons-nous développé ou identifié des canaux par lesquels ces ressources peuvent circuler pour bénir les autres dans le royaume ? Les augmentations dans nos ministères et nos églises ne se produiront que lorsque nous ferons ce dernier choix, c'est-à-dire lorsque nous donnerons en premier. Ce n'est qu'à ce moment-là que les nombreux besoins de nos églises, de nos états et de nos nations pourront véritablement être satisfaits. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous recevrons des sommes encore plus importantes à gérer.
13. Cela nous oblige d'abord à nous donner au Seigneur comme l'Église Macédonienne qui, de sa profonde pauvreté, a donné au-delà de ses capacités.



14. Oh, pour des cœurs qui sont vraiment transformés : des cœurs qui savent vraiment que notre Dieu est la source de tout ce dont nous avons besoin, que Son approvisionnement est illimité et que nous sommes les seuls canaux dont Dieu dispose par lesquels Il fournit des provisions dans Son royaume. Alors, donner de notre temps au service dans nos églises et communautés locales sera motivé par des cœurs tournés vers Dieu et Son royaume. Donner notre temps et nos ressources aux missions dans nos zones locales et dans le monde sera motivé par des cœurs déterminés à voir l'Évangile proclamé et le monde se réconcilier avec Christ. Donner nos dîmes et nos offrandes à tous les niveaux de l'Église (individus et églises locales) sera motivé par des cœurs déterminés à honorer Dieu avec notre substance (qui est Sienna) et à voir la croissance de Son royaume sur terre.
15. En tant que croyants et en tant qu'Église collectivement, nous sommes appelés à nous rappeler qui nous sommes en Christ et à contrôler nos cœurs pour devenir les intendants de ce que le Seigneur nous a donné. Notre gestion de qui nous sommes et de ce que nous avons reçu dépend de la position de notre cœur. **« Que chacun donne donc comme il le décide dans son cœur, sans réticence ni par nécessité ; car Dieu aime celui qui donne avec joie (2 Corinthiens 9 : 7 LSG).**
16. Les riches bénédictions du Seigneur viendront à ceux qui sont fidèles à cet égard. **« Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre. » (2 Corinthiens 9 :8).**

## **SECTION 1: RÉVISION DU FORMULAIRE DE RENONCEMENT A LA REMUNERATION**

***(Information seulement)***

17. Le formulaire de renoncement à la rémunération a été modifié en réponse à certaines questions soumises au comité et pour s'adapter à l'évolution des circonstances. Ces amendements visent à améliorer l'efficacité de ce document, à en accroître la clarté et à rectifier d'éventuelles incohérences ou lacunes. En fin de compte, le but de la modification de ce document est de garantir sa pertinence, son exactitude et son applicabilité dans le contexte actuel, et de promouvoir l'équité, la conformité et des résultats optimaux pour toutes les parties impliquées. En tant que comité, nous avons constaté que ce document pouvait être ambigu dans le sens où il aurait pu être perçu comme une allocation à modifier tous les mois. Cela serait épuisant pour la comptabilité au niveau de l'église locale et pourrait conduire à des détournements. En outre, il aurait pu devenir difficile de s'y conformer au niveau local tout en se conformant aux exigences du bureau national/régional/étatique.
18. **REMARQUE: Ce qui suit a été adopté lors de l'Assemblée internationale de 2022, et le formulaire révisé se trouve en annexe de ce rapport.**



## MESURE ADMINISTRATIVE POUR LA SECTION 1

19. *Lorsqu'un pasteur occupe un poste professionnel ou d'autres moyens de soutien financier et souhaite ne pas recevoir de rémunération de la dîme versée à l'église locale, l'église doit fonctionner comme suit :*

- 1) *Un document devrait être rédigé (un exemple est fourni dans ce rapport) et soumis à la conférence de l'église pour être enregistré dans le procès-verbal que le pasteur a renoncé à la dîme totale ou à une partie de la dîme donnée par l'église locale. Il devrait clairement indiquer que pour le pasteur actuel uniquement, les dîmes appartiennent maintenant à l'église locale pour être distribuées dans d'autres domaines du ministère.*
- 2) *Le trésorier de l'église locale enverra la part de 10 pour cent des dîmes que le pasteur aurait payé, s'il avait reçu ces dîmes, au bureau national/régional/étatique. Cela garantirait que le bureau national/régional/étatique reçoit les fonds nécessaires pour soutenir leur travail respectif d'équipement des églises dans leur juridiction.*

## **SECTION 2: BUDGETS** **(Information seulement)**

20. Aujourd'hui, l'Église exerce ses activités dans une culture qui exige une plus grande responsabilité. En tant que leaders, nous ne devons pas ignorer l'intendance tout au long de la vie qui renforce la confiance. La confiance décroissante des individus envers les organisations est un indicateur clair de l'importance cruciale de la responsabilisation.

21. Pour aider nos églises et nos bureaux nationaux/régionaux/étatiques à être plus transparents et à rendre davantage de comptes, un budget est indispensable. Un budget crée une ouverture à une vision croissante, définit les priorités dans la planification des besoins du ministère, renforce la confiance des constituants et conduit à la reconnaissance que les ministères de l'Église méritent leur soutien. Cela renforce également la confiance dans les dirigeants et dans leur gestion des ressources de l'Église. L'avantage pour l'église ou le bureau national/régional/étatique est qu'un budget vous donne un outil administratif pour évaluer votre travail actuel, rechercher des solutions pour envisager les besoins de votre ministère et vous aider à accomplir la mission de Dieu dans votre lieu de ministère.



22. Lors de l'Assemblée Internationale de 2022, l'une des sections présentées par le Comité des Finances et de l'Intendance portait sur les budgets. Nous avons déclaré que les églises locales et les bureaux nationaux/régionaux/étatiques devraient préparer un budget pour chaque année fiscale. Depuis lors, grâce à des consultations et des recherches, nous avons réalisé que les assemblées précédentes avaient déjà discuté et approuvé des budgets pour chaque niveau de notre église.
23. En 1984, lors de la 79<sup>ème</sup> Assemblée Générale, une décision a été prise concernant tous les niveaux de l'Église – général, étatique et local – pour fonctionner dans le cadre d'un budget équilibré.
24. L'action de l'Assemblée stipule ce qui suit :

L'étude réalisée par le Comité des Voies et Moyens au cours des deux dernières années a révélé que certains indicateurs économiques concernant nos flux de trésorerie et nos dépenses nécessitent une attention particulière. Il y a une évidence croissante que de plus en plus de nos églises éprouvent des difficultés financières, qui sont en partie dues à un dépassement de leurs capacités. Aucun peuple ne peut vivre au-dessus de ses moyens. La foi en Dieu ne nécessite pas une extension excessive qui conduit à des dépenses déficitaires, qui menacent les choses qu'elle essaie de construire.

Nous recommandons donc que les églises générales, nationales et locales fonctionnent dans le cadre d'un budget équilibré, ladite politique devant entrer en vigueur en octobre 1986.<sup>3</sup>

25. Dans le procès-verbal de la 94<sup>ème</sup> Assemblée Internationale en 2006, le Comité des Finances et de l'Intendance a déclaré :

Nous, le Comité des Finances et de l'Intendance, reconnaissons le besoin de réaffirmer au cours de cette Assemblée Générale la décision de budget équilibré prise au cours de la 79<sup>ème</sup> Assemblée Générale en 1984.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> «Concept de budget équilibré», Section 4, procès-verbal de l'Assemblée de 1984 de la 79<sup>ème</sup> Assemblée annuelle mondiale de l'Église de Dieu de la Prophétie, 133 (anglais).

<sup>4</sup> “Budgets équilibrées”, Section 2, Procès-verbal de la 94<sup>ème</sup> Assemblée Internationale, p. 129



26. Dans la section Responsabilité Fiscale de notre présent Journal du Système Financier Actuel, il est indiqué :

Dans le but de maintenir un sens de responsabilité devant les communautés de l'église locale, l'église locale, les églises de la région, de l'état, de la nation et les Bureaux Internationaux, tous les niveaux de l'église devraient préparer un budget annuel avec un rapport complet à la conférence de l'église locale, à la convention régionale/d'état/nationale, ou à l'Assemblée générale lorsque c'est applicable, de la manière dont l'argent de l'église devrait être dépensé par rapport à ce budget.<sup>5</sup>

27. Notre rapport indiquait également que chaque église/nation/région/État devrait envoyer des états financiers à leur zone de supervision. Le Journal continue,

Par ailleurs, les bureaux nationaux/régionaux/d'état soumettront aux bureaux respectifs de leurs presbytères généraux une copie de leur déclaration financière annuelle rapportée à leur convention nationale/régionale/d'état dans une période de 30 jours après ladite convention.

La déclaration financière doit refléter au minimum les informations suivantes :

- 1) Le budget des bureaux national/régional/d'état pour les années des conventions précédente et actuelle (avec des colonnes montrant des articles budgétisés, variance)
  - 2) Une déclaration de revenu et de dépense ; etc.
  - 3) Un rapport financier montrant tous les actifs et passifs.<sup>6</sup>
28. Avec ces informations, l'actuel Comité des Finances et d'Intendance souhaiterait souligner à nouveau cette décision importante de la 79<sup>ème</sup> Assemblée et encourager toutes les églises locales et les bureaux nationaux/régionaux/étatiques à préparer un budget annuel comme outil de gestion et rapport de responsabilité financière. À la fin de leur année fiscale, un Etat de la Situation Financière (bilan), un état des activités (revenus et dépenses) et un rapport budgétaire montrant les chiffres réels par rapport au budget doivent être soumis au bureau national/régional/étatique et encouragés par toutes les églises locales.

---

<sup>5</sup> Responsabilité fiscale, Section 5, Procès-Verbaux de la 99<sup>ème</sup> International, p. 102

<sup>6</sup> Responsabilité fiscale, Section 5, Procès-Verbaux de la 99<sup>ème</sup> Assemblée International, p. 102



### **SECTION 3: OFFRANDE POUR LES DEPENSES DE L'ASSEMBLEE** **(Information seulement)**

29. L'Assemblée Internationale continue d'être une bénédiction pour notre Église et pour le monde globalement. Avec les dons fidèles de nos membres et sympathisants, nous avons pu repartir avec de récentes assemblées avec des dépenses entièrement payées. Ce qui est très excitant et encourageant dans tous les domaines de notre monde ecclésial, c'est de participer et d'expérimenter les bénédictions qui découlent des dons.
30. Un domaine que le Comité des Finances et de l'Intendance souhaite encourager est que chaque église locale reçoive chaque année une Offrande pour les Dépenses de l'Assemblée. Lors de l'Assemblée Internationale de 2016, les éléments suivants ont été présentés par le Comité des Finances et de l'Intendance et approuvés par l'Assemblée Internationale:

Nous recommandons alors qu'une considération soit donnée à la création d'une offrande pour les dépenses de l'Assemblée, qui doit être reçue dans chaque église locale sur le plan mondial le troisième dimanche du mois de janvier chaque année ou à un montant annuel inscrit au budget. Chaque église locale doit avoir la flexibilité pour recevoir cette offrande à une date avant le 1er mai, si cela marche mieux pour leur processus général budgétaire. La date du 1er mai donnera aux églises locales assez de temps pour envoyer les offrandes à leurs bureaux d'état/ nationaux/régionaux, qui se chargeront à leur tour de les envoyer aux Bureaux internationaux ou aux comptes internationaux respectifs si nécessaire avant la fin de l'année fiscale.<sup>7</sup>

31. La mise en œuvre de cette décision de l'Assemblée a prouvé que la date fixée pour l'offrande n'est pas pratique dans chaque église locale. Ainsi, le Conseil d'Administration (anciennement Comité Administratif) s'est réuni et, conformément à l'autorité qui lui a été déléguée comme indiqué lors de la 96<sup>ème</sup> Assemblée Internationale, ils ont modifié la date à laquelle chaque église locale recevra une Offrande pour les Dépenses de l'Assemblée ou un montant budgétisé à tout moment au cours de la période de janvier à mai, chaque année. De plus, les fonds peuvent être soumis au Bureau International (États-Unis) ou au Compte International (tous les autres pays) en juin de chaque année.
32. Le Comité des Finances et de l'Intendance souhaite exprimer ses sincères remerciements à chaque église locale qui a participé à cet effort de collecte de fonds. Nous encourageons toutes les églises locales à soutenir cet effort, car ces offrandes jouent un rôle clé dans le financement des dépenses de l'Assemblée. De plus, cette opportunité de don sincère permet à tous nos membres du monde entier de participer et de bénir nos Assemblées Internationales.

---

<sup>7</sup> "Considération pour contrebalancer les dépenses de l'Assemblée Internationale", Section 1, Manuel de règlements du ministère, 147.





## SECTION 4: INVESTISSEMENT DANS L'IMPLANTATION D'ÉGLISES

### Raisonnement

33. Ce comité reconnaît l'importance primordiale de notre mandat évangélique pour prêcher la parole de réconciliation au monde. L'histoire biblique nous enseigne, et les statistiques actuelles le confirment, qu'implanter de nouvelles églises est la méthode la plus efficace pour atteindre les perdus avec l'Évangile de Jésus-Christ. Néanmoins, les planteurs d'églises sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis depuis le moment où ils acceptent l'appel d'implanter jusqu'au moment où ils peuvent célébrer la naissance de la nouvelle église. L'un de ces défis est le fardeau financier qui empêche souvent les nouvelles églises implantées d'investir davantage de ressources pour atteindre leurs communautés. Ces contraintes financières peuvent souvent être exacerbées lors de la transition d'une implantation d'église pour devenir une église locale organisée.
34. Dans notre système financier actuel, une mission (une congrégation qui n'a pas encore été organisée en église) conserve tous les fonds et ne participe pas au système de rapport financier de l'Église de Dieu de la Prophétie. Ils sont cependant tenus de soumettre périodiquement des rapports aux bureaux nationaux/régionaux/étatiques pour en rendre compte et pour les archives.

### Action de l'Assemblée

35. Ce comité comprend que lorsqu'une nouvelle église est implantée ou qu'une mission est établie et passe à une église locale organisée, l'église locale nouvellement organisée peut avoir besoin de plus de temps avant de pouvoir participer pleinement au système financier de l'Église.
36. Compte tenu de ce qui précède, et la politique actuelle permettant à une mission et à une nouvelle église implantée de ne pas être tenue de soumettre des fonds aux bureaux nationaux/régionaux/étatiques et internationaux, ce comité recommande qu'une église locale nouvellement organisée au cours de sa première année de fonctionnement soit également autorisée à conserver tous les fonds dans l'église locale pour une période de douze (12) mois. Cela permettrait de disposer de davantage de fonds pour répondre aux besoins de la nouvelle congrégation. Pendant cette période de non-envoi de fonds aux bureaux nationaux/régionaux/étatiques et internationaux comme l'exige le système de rapport financier, l'église locale sera tenue de soumettre des rapports mensuels à ses bureaux nationaux/régionaux/étatiques pour en rendre compte et pour les archives.



37. Après douze (12) mois d'activité, l'église locale nouvellement organisée devra se conformer pleinement à l'envoi de tous les fonds et aux rapports aux bureaux nationaux/régionaux/étatiques et internationaux, comme l'exige le système de rapport financier.

## **SECTION 5 : L'INITIATIVE D'INTENDANCE GLOBALE**

38. Le Comité des Finances et d'Intendance soutient avec enthousiasme l'Initiative d'Intendance Globale (IIG) soulignée par notre Directeur Exécutif des Finances et d'Administration. Son approche visionnaire s'aligne sans réserve avec notre éthique organisationnelle, mettant un accent sur la puissance de transformation de notre valeur fondamentale d'intendance biblique dans la vie de tout le jour.
39. L'IIG est destinée à révolutionner notre approche de l'intendance, créant une culture de redevabilité joyeuse et habilitant les leaders à transcender des frontières conventionnelles. Avec ses trois piliers stratégiques – Redécouvrir le Concept Biblique d'Intendance, Augmenter la Capacité d'Intendance et Créer une Communauté d'Intendance – l'initiative cherche à équiper notre communauté avec les outils et un état d'esprit nécessaires afin de prospérer en tant qu'intendants du royaume.
40. Pendant que nous anticipons avec impatience la réalisation de cette vision, nous restons disposés à offrir notre soutien et notre engagement ferme. Ensemble, nous servirons à porter l'IIG à sa productivité, nous assurant que notre dévouement collectif à l'intendance devient non seulement un principe mais notre pratique de vie.

## **SECTION 6: Merci**

41. Le Comité des Finances et de l'Intendance souhaite exprimer sa plus profonde gratitude à Bishop Paul Holt pour son service en tant que Directeur Exécutif des Finances et de l'Administration. Ce que Bishop Holt pensait être un court mandat de ministère au Bureau International est devenu 16 années de service stellaire auprès de l'Église de Dieu de la Prophétie. Il a débuté son service en tant qu'adjoint au Directeur Exécutif des Finances et de l'Administration. Il a ensuite été nommé Directeur Exécutif des Finances et de l'Administration, servant avec distinction pendant 13 ans.
42. Même si son investissement en compétences, en sagesse et en détails nous manquera, son influence au niveau du Bureau International durera beaucoup plus longtemps. Merci, Bishop Holt, d'avoir servi «avec l'intégrité de votre cœur et l'habileté de votre main» (réf. Psaume 78:70-72).
43. Nous vous engageons, selon vos propres mots, à «suivre Dieu jusqu'à la prochaine salle de classe». L'État du Tennessee sera enrichi par le ministère que vous et Barbara apportez. Nos sincères remerciements à vous deux.



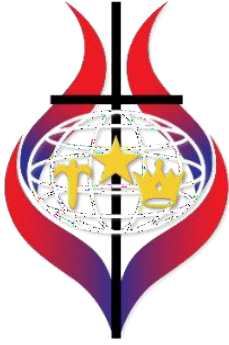
44. Nous souhaitons également remercier Daniel Felipe pour son service au sein de ce comité au cours des huit dernières années. Nous nous engageons à servir à ses côtés dans son nouveau poste de Directeur Exécutif des Finances et de l'Administration. Merci, Daniel, pour votre volonté d'accepter cette responsabilité assignée.

Humblement soumis,

Nathaniel Beneby  
Clarence Berry  
Scott Gillum, Président  
Clint Knowles

Cynthia Lawrence  
Ryan Napalo  
Rupert Neblett  
Paulette Wilbanks





# FORMULAIRE DE RENONCEMENT A LA REMUNERATION

Nom de l'église locale :

\_\_\_\_\_

Adresse de l'église locale :

\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Le pasteur \_\_\_\_\_ s'engage de ne pas recevoir ce qui suit dans le salaire en servant comme pasteur de l'église locale de \_\_\_\_\_.

## NE PAS RECEVOIR :

- 100 pour cent des dîmes
- \_\_\_\_\_ Pourcentage des dîmes
- \_\_\_\_\_ \$ par mois en dîmes

Le trésorier de l'église locale est tenu de transmettre les dix pourcents des dîmes aux Bureaux Internationaux, et la somme désignée requise par le bureau d'état/régional/national. De plus, étant donné que le pasteur ne perçoit pas la dîme, dix pourcents de ce qu'il devait typiquement recevoir est à transmettre au bureau d'état/régional/national.

Signature du pasteur : \_\_\_\_\_

Signature du trésorier : \_\_\_\_\_

Date enregistrée et soumise à la conférence de l'église locale : \_\_\_\_\_

**Note:** Une copie de ce document doit être transmise au pasteur et l'original conservé dans les dossiers de l'église. Une fois que ce document est dûment enregistré dans la conférence d'affaires, les dîmes reçues seront utilisées à la discrétion de l'église locale, du comité des finances, ou du comité administratif.

**Note:** Une copie signée de ce document doit être transmise à l'Évêque d'État/Régional/National, au pasteur, et l'original doit être conservé dans les dossiers de l'église.

**Note:** Un pasteur peut annuler le renoncement à la rémunération lors d'une conférence d'affaires si un événement crée la nécessité de le faire. Cependant, nous déconseillons fortement les ajustements mensuels et trimestriels.

